

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 27 juin 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-04-44- HABITAT (8.5) –ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE TOUL DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE SUBDELEGATION**

**DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d'I. GASPAR), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

Conscient de la nécessité pour la commune de TOUL de poursuivre et renforcer sa politique de requalification urbaine et de reconquête de son centre ancien, notamment par des dispositifs d'intervention sur le parc privé ancien (occupé ou vacant), une nouvelle convention OPAH RU, sur la durée 2019 - 2023 est en cours de validation par l'ANAH et le CD 54 (déléataire des aides à la pierre).

Ce dispositif d'envergure est intégré au programme-actions « Cœur de Ville » (évoluant en Opération de Revitalisation de Territoire - ORT -) et s'articule autour de l'axe structurant n°1 « de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ».

Il est proposé que la CC2T soit partenaire financier de la Ville de Toul sur cette OPAH-RU , compte tenu de sa compétence « Habitat », de la cosignature de la convention « Cœur de Ville » (ou ORT) et afin de répondre aux enjeux de requalification et valorisation de bâti ancien inscrits dans le Programme Local de l'Habitat,

Le soutien financier apportée à la Ville, sur les 5 années du dispositif, concernerait le suivi-animation de l'OPAH RU ainsi que le fonds d'aides aux ménages. Il se décomposerait ainsi :

Réf.	Description succincte	Maitre d'ouvrage / porteur	Budget Prévisionnel communal (€ ; HT)	Auto-financement prév. Ville	Proposition de Co-financement annuel CC2T
<b>Axe 1</b>	<b>De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</b>				
<b>AM1.1</b>	<b>Suivi-animation OPAH RU</b>	TOUL	50 000 €	20 000 €	<b>50 % du reste à charge avec plafond de 10 000 € max.</b> (soit 50 000 € max. sur 5 années)
	<b>Fonds d'Aides aux ménages</b>	TOUL	314 000 €	314 000 €  (Cofinancement Régional potentiel de 157 000 €)	<b>35 000 €</b>  (soit 175 000 € répartis sur 5 années)

A ce titre, la CC2T sera associée aux comités de pilotage organisés par la Ville et toute autre instance de travail portant sur cette thématique (en lien avec l'OPAH communautaire).

Les co-financements de la CC2T seront versés sur présentation :

- D'une demande de versement de la commune
- D'un état récapitulatif des dépenses acquittées par la Ville de Toul, certifié exact par le Trésorier public.

Un versement annuel de ces aides pourra être réalisé au regard de factures certifiées acquittées par la Ville et le Trésorier public.

Enfin, le périmètre de subdélégation, objet de la délibération communautaire n° 2017-05-27 du 22 juin 2017, évolue pour être élargi au périmètre dit « Cœur de Ville » (ou ORT) autrement dit incluant, en sus du centre médiéval, des quartiers plus récents du centre-ville historique.

Vu le Bureau Communautaire du 13 septembre 2018,

Vu la Commission Urbanisme du 6 juin 2019,

**Le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur DOMINIAK votant contre et Monsieur FONTANA s'abstenant :**

- **Approuve les co-financements de la CC2T concernant l'OPAH RU selon les modalités décrites ci-dessus,**
- **Décide de subdéléguer la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH RU à la Ville de Toul sur un périmètre évoluant au secteur dit Cœur de Ville,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et dudit dispositif.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX